



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC annonce le lancement de la certification internationale des gérants de portefeuilles d'instruments financiers

Rabat, le 31 octobre 2023

Dans le cadre du déploiement du dispositif d'habilitation des professionnels du marché, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux a signé, mardi 31 octobre 2023, un accord de partenariat avec le Chartered Institute for Securities and Investments (CISI) pour la mise en place d'une certification internationale destinée aux gérants de portefeuilles d'OPCVM.

L'industrie de la gestion collective est un vecteur clé du développement du marché des capitaux au Maroc. A travers cette certification internationale, l'AMMC renforce ce positionnement et aligne le secteur avec les standards de conformité mondiaux.

Le certificat CISI retenu est le « Investment Management » composé d'un module technique couvrant les domaines de connaissances liés à la gestion des investissements et d'un module local portant sur les règles et réglementations du marché des capitaux au Maroc. L'AMMC habilitera les gérants de portefeuilles, suite à leur réussite aux examens de certification des deux modules.

Pour rappel, l'habilitation des professionnels est un dispositif obligatoire visant à garantir que les professionnels occupant des fonctions spécifiques, au sein des intervenants soumis au contrôle de l'AMMC, disposent des connaissances requises pour l'exercice de leurs fonctions, dans le respect de la réglementation et des principes éthiques et déontologiques qui régissent leur profession. Depuis la mise en œuvre du dispositif en 2019, 300 professionnels du marché ont été habilités.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

A propos du Chartered Institute for Securities and Investments (CISI)

Le Chartered Institute for Securities & Investment est un organisme réputé qui a pour vocation la formation et la certification des professionnels des valeurs mobilières, de l'investissement, de la planification financière et de la gestion du patrimoine. Cet organisme professionnel à but non lucratif est régi par une charte royale. Il est dédié aux professionnels du marché depuis son émergence de la bourse de Londres en 1992.

L'objectif du CISI est de promouvoir l'apprentissage continu et l'intégrité, développer le niveau de connaissances, de compétences et de comportement à l'échelle mondiale pour renforcer la confiance du public dans les services financiers. Cet organisme, dirigé par un conseil d'administration, emploie 160 personnes et possède des bureaux dans huit pays.

Le CISI est dûment accrédité par le régulateur britannique - la Financial Conduct Authority (FCA) - et également réglementé et conforme aux exigences du régulateur britannique de l'éducation, Ofqual.

<http://www.cisi.org>

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: dania.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31